

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 13 NOVEMBRE 2025

DEL-2025-254

L'An deux mille vingt-cinq, le 13 novembre, à 9 heures 45, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 06/11/2025, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Gilles FRANCOIS, Vice-Président.

Etaient présents :

Mme TARAGON.

MM. AEBISCHER, BOISIER, CATTANEO, COUTIER, DAVIET, DESCHAMPS, FRANCOIS, HACQUIN, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, PARIS, WENDLING.

MM. BAUD-GRASSET, BOUCHET, BOUVARD, CALLET, CHASSAGNE, DEAGE, GILLET, GUILLOTTE, GYSELINCK, JACQUES, MATHIAN, OBERLI.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CHRISTIN, DARDE, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. BRACONNIER, CHALLEAT, DUPERTHUY, GRANGE, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 29

Présents : 12

Représentés par mandat : 0

Objet : FOURNITURE, MISE EN ŒUVRE, FORMATIONS, MAINTENANCE ET HEBERGEMENT D'UNE SOLUTION INFORMATISÉE DE SUIVI DES OPERATIONS DE TRAVAUX DU SYANE - AVENANT N°3 AU MARCHE MF 20002 AVEC REPLY (ANCIENNEMENT AM CREATIONS)

Rapport présenté par M. David RATSIMBA.

Par marché n° MF 20002 notifié en date du 16 juillet 2020, le SYANE a confié à la société AM Créations (désormais REPLY) la fourniture, la mise en œuvre, les formations, la maintenance et l'hébergement d'une solution informatisée de suivi des opérations de travaux du SYANE.

Il s'agit d'un marché de fournitures et services mono-attributaire, conclu avec une partie à prix forfaitaires pour les prestations de base, et une partie à bons de commande, pour la réalisation des prestations supplémentaires. Le montant maximum du marché a été fixé à 214.000 € HT sur sa durée globale.

Un premier avenant a été signé en octobre 2022, afin de modifier l'article 10 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) relatif aux modalités de règlement de la prestation « Développement et déploiement de la solution logicielle ».

Initialement prévu pour être soldé en quatre étapes, le paiement final de 20 % a été subdivisé en deux tranches : 10 % versés à compter du 18 octobre 2022 et 10 % versés après signature du PV de réception.

Un deuxième avenant a été signé en juin 2025 afin d'intégrer des prestations supplémentaires relatives au développement de modules complémentaires, évaluées à 14 jours d'intervention pour un chef de projet et 14 jours pour un développeur, pour un coût estimé de 14.000 € HT.

Le montant maximum du marché a été porté à 228.000 € HT, soit une augmentation de 6,54 %.

Le marché a été notifié le 16 juillet 2020, pour une durée globale allant jusqu'à VSR + 5 ans, conformément à ses stipulations contractuelles. La date prévisionnelle de la VSR, initialement fixée au 16 décembre 2020, a été reportée au 14 décembre 2022. Ce décalage entraîne un report de la fin du marché au 14 décembre 2027 (soit 5 ans après la VSR), prolongeant ainsi la période d'hébergement et de maintenance au-delà de ce qui avait été prévu lors de l'estimation financière initiale. Afin de couvrir ces besoins complémentaires, il est nécessaire d'augmenter le montant maximum du marché.

Le montant maximum du marché est donc porté à 235.400 € HT, soit une augmentation de 10 % par rapport au montant initial du marché.

Par ailleurs, il était prévu dans le CCAP que les bons de commande puissent être émis pendant une durée maximale de 4 ans. Or, en raison de la prolongation de la durée du marché, il est nécessaire d'étendre la période d'émission des bons de commande jusqu'à la fin du marché, soit au 14 décembre 2027.

Cette augmentation du montant maximum du marché initial et de la durée d'émission des bons de commande, doit prendre la forme d'un avenant n°3 au marché MF 20002.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'avenant à conclure avec REPLY sur le marché MF 20002,
2. à autoriser le Président à le signer,
3. à autoriser le Président à signer les bons de commande émis dans le cadre de cet avenant.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES & NUMERIQUE